

ASIE PACIFIQUE



En 2006, le CCFD a soutenu 98 projets dans 14 pays de l'Asie Pacifique pour un montant de 2 908 821 €.

PAYS D'INTERVENTION

BIRMANIE
 LAOS
 VIETNAM
 SRI LANKA
 CORÉE DU SUD
 INDONÉSIE
 TIMOR-EST
 PACIFIQUE

CAMBODGE
 THAÏLANDE
 INDE
 CHINE
 CORÉE DU NORD
 PHILIPPINES

REPÈRES ASIE

L'ÉTENDUE

L'Asie est le continent le plus vaste et le plus peuplé de la planète. Elle compte 4 milliards d'habitants, soit plus de 60 % de la population mondiale.

Deux pays d'Asie, l'Inde et la Chine, représentent à eux seuls près de 40 % de la population mondiale.

L'Inde par exemple s'étend sur 3,3 millions de km² (6 fois la France) et est peuplée de plus d'un milliard cent millions d'habitants. Les niveaux de vie sont très disparates, allant d'une grande richesse à la plus extrême pauvreté et deux tiers des habitants souffrent de la faim ou de malnutrition.

LA COMPLEXITÉ

Le continent asiatique présente une grande complexité qui interdit toute attitude réductrice ou simplificatrice.

Ainsi, dans ce vaste espace, n'est-il pas possible de parler d'une civilisation asiatique car plusieurs civilisations millénaires très différentes cohabitent parfois d'ailleurs avec difficulté. De plus, quelques pays très développés côtoient des pays extrêmement pauvres.

REPÈRES RÉGION PACIFIQUE

UNE ZONE PARCELLISÉE...

Cette zone, peuplée de sept millions d'habitants, couvre 179 millions de km². Mais, mises à part l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la surface de terres émergées n'est que de 551 000 km², soit environ la surface de la France.

... ET MARGINALISÉE

Par sa situation, cette vaste zone se trouve le plus souvent en marge des grands échanges internationaux ce qui constitue, à terme, le risque d'être exclue des avancées qui s'opèrent dans le domaine du développement économique et social.

CONTEXTE

CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCONTRÔLÉE

La libéralisation brutale des pays en voie de développement d'Asie-Pacifique a des impacts environnementaux (épuisement et érosion des sols, pollution, désertification) et sociaux très importants.

Alors qu'une minorité profite de la croissance économique, la grande majorité de la population en est exclue. Dans cette région, les conditions de travail constituent souvent des atteintes graves aux droits individuels les plus élémentaires. Par ailleurs, les libertés civiles et politiques sont peu respectées.

L'eau devient un enjeu fondamental pour l'avenir. Dans beaucoup de pays, cette ressource commence à être rare et dans d'autres, elle est fortement polluée par une industrialisation sauvage qui ne tient aucun compte de l'environnement.

PAUVRETÉ ET MALNUTRITION

900 millions de personnes vivent avec moins d'un euro par jour en Asie-Pacifique. 16 % de la population reste sous-alimentée.

PRIORITÉS

PROMOUVOIR UNE “MONDIALISATION” PLUS JUSTE

La mondialisation libérale a des effets gravement dévastateurs. Le CCFD appuie des partenaires qui s'emploient à promouvoir un autre modèle de mondialisation où la croissance économique s'accompagne de mesures de lutte contre les inégalités, la pauvreté, le respect des droits humains fondamentaux et de l'environnement.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le CCFD soutient les initiatives d'organisations et mouvements non gouvernementaux pour :

- lutter contre les exclusions générées par le système des castes,
- promouvoir la reconnaissance des femmes,
- renforcer la protection des populations marginalisées (enfants de la rue, minorités...).

DÉVELOPPER UN DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET INTERETHNIQUE

Dans une région où toutes les grandes religions sont présentes, il est fondamental pour le CCFD de soutenir les actions de partenaires locaux qui s'engagent dans des actions pour la paix et pour un dialogue interethnique et interreligieux actif et fertile.

LES SUITES DU TSUNAMI

Le CCFD s'est impliqué dès décembre 2004 auprès des partenaires touchés par le désastre en Inde, Indonésie, Thaïlande, Birmanie et Sri Lanka.

Sur les 3 212 307 € collectés pour venir en aide aux populations touchées par le tsunami, le CCFD a soutenu 19 partenaires pour un montant de 2 517 100 €. Au 30 juin 2006, il disposait encore de 695 207 € pour consolider les actions lancées depuis 2 ans par ses partenaires locaux.

Axes d'intervention : grâce à la mobilisation de ses donateurs, le CCFD a pu soutenir, dès les premières semaines, ses partenaires en Inde, en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande. Ils étaient impliqués en faveur des victimes de la catastrophe les plus isolées, marginalisées ou discriminées : populations Dalits (Intouchables) en Inde, travailleurs birmans en Thaïlande, communautés musulmanes et tamoules au Sri Lanka, petits agriculteurs en Indonésie.

Mode d'action : le CCFD a constamment souligné l'importance d'impliquer les acteurs locaux dans la reconstruction de leur propre pays, de manière à garantir la pérennité des actions et favoriser une juste distribution de l'aide.

L'année 2006 a été consacrée au renforcement des communautés touchées par la catastrophe, à la consolidation des acquis de la reconstruction, la réduction des vulnérabilités existantes et la prévention des risques futurs.

A l'aube de l'année 2007 les partenaires soutenus par le CCFD continuent à mener des actions en faveur des victimes du tsunami, de la relance des activités économiques, de la reconstruction de logements et de la défense des droits des exclus.

Les partenaires du CCFD restent actifs en particulier au Sri Lanka où les victimes du tsunami, qui vivent dans des camps depuis deux années maintenant, côtoient celles de la guerre civile qui a généré ces derniers mois plus de 200 000 déplacés.

En 2006, le CCFD a été soumis à une série de contrôles (Comité de la Charte, Cour des Comptes et Assemblée nationale) qui ont confirmé la bonne gestion des fonds reçus pour le tsunami.

Chine

PAIX ET DROITS HUMAINS



Repères

- Capitale** : Beijing (Pékin)
- Superficie** : 7 126 960 km²
- Population** : 1 270 803 700 habitants
- Langue(s) officielle(s)** : Chinois
- Monnaie** : Yuan
- Densité** : 178,31 hab./km²
- PIB** : 7 262 000 millions \$
- PIB/hab.** : 5 600 \$
- IDH** : 0,755

DÉFENDRE LES DROITS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET CULTURELS DES POPULATIONS

La Chine a ratifié en 2001 la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Cet acte constitue un pas important dans le processus de reconnaissance des droits humains par la Chine. Toutefois, ces réformes légales que connaît le pays ne vont pas de soi. L’AHRC (Asian Human Rights Commission), partenaire du CCFD, développe une activité de veille et de contrôle afin de faire progresser le respect effectif des droits humains au profit de l’ensemble de la population du pays.

Le contexte

Depuis la fin des années 70, la Chine a lancé une succession de réformes. Celles-ci ont eu de multiples conséquences. Entre autres : instauration d’un système économique de capitalisme sauvage intitulé officiellement “économie socialiste de marché” ; forte croissance économique ; accroissement de l’autonomie des individus et de l’individualisme entraînant un affaiblissement des liens sociaux traditionnels ; enfin ouverture sur le monde externe et accroissement du niveau d’exigence de la population en matière de respect des droits humains.

Pour faire face à ces bouleversements, la réforme du système légal s’est imposé comme une nécessité. Le gouvernement y voyait un double avantage : assurer la stabilité sociale en garantissant une plus grande sécurité des citoyens ; construire, à travers

un système légal stable, une base solide pour développer une économie de marché.

Face à cette volonté d’instrumentaliser la réforme légale, des voix se sont élevées dans tout le pays. La société civile émergente réclame que cette réforme se fasse réellement au service d’un plus grand respect des droits de l’Homme et de l’instauration d’un authentique état de droit.

AHRC représente une de ces voix, parmi les plus actives. Cette ONG travaille depuis plusieurs années à soutenir la réforme légale en Chine en coopérant avec des organismes civils et gouvernementaux.

L’action

Depuis 1991, AHRC organise une consultation annuelle réunissant des juges, des avocats et des

universitaires spécialistes du droit chinois ainsi que des experts juridiques venus d'autres pays asiatiques. Ces intervenants peuvent ainsi échanger leurs points de vue et leurs expériences. Les thèmes abordés ont trait à la procédure judiciaire avec une attention particulière portée sur l'intégration nécessaire des droits humains au sein du système judiciaire chinois.

AHRC collabore par ailleurs avec des prêtres, des religieuses, des communautés catholiques ainsi qu'avec des groupes appartenant à d'autres religions (bouddhistes, musulmans...). Hors Chine, en Asie du Sud et du Sud-Est, AHRC entretient des liens étroits avec le réseau des commissions Justice et Paix.

Les relations avec les pouvoirs publics chinois sont souvent délicates car il faut se garder d'une double tentation : la coopération sans aucune critique d'un côté, la confrontation permanente de l'autre. AHRC s'emploie à associer les deux approches - coopération et confrontation - en tirant profit de l'ouverture des autorités à la création d'ONG indépendantes et en s'appuyant sur la liberté croissante dont jouissent les institutions universitaires.

Les résultats

Des progrès évidents ont été réalisés : l'inclusion du respect des droits de l'Homme dans la Constitution chinoise, la réforme de la procédure pénale et celle du système judiciaire, volet important de la réforme légale.

Les professionnels de l'assistance juridique et de la protection des droits, notamment au profit des populations les plus défavorisées, ont vu leurs conditions de travail fortement améliorées grâce à ces avancées juridiques. Les migrants, les travailleurs précaires, les femmes, les personnes appartenant à des minorités ou à des populations marginalisées ont pu bénéficier d'une meilleure défense de leurs droits.

Dans le même esprit, AHRC apporte son soutien à des ONG et des organismes indépendants qui assistent au quotidien les personnes défavorisées.

Des séminaires et des stages permettent également à des partenaires de l'AHRC de se former à la

dimension internationale de la défense des droits humains ainsi qu'aux nouvelles techniques de plaider.

Des avancées concrètes dans un pays où les pesanteurs administratives et politiques restent importantes.

Contribution du CCFD

35 000 € en 2006

35 000 € en 2005.

Du côté du partenaire

L'objectif de AHRC est de protéger et promouvoir les droits humains en menant des actions de surveillance, d'investigation, de plaider et de solidarité.

A titre d'exemple d'activités, on peut citer :

- travail social (Programme Chine : soutien aux victimes de la torture) : création de réseaux de soutien pour les victimes de violations des droits humains ;
- développement d'un système de communication rapide et efficace entre AHRC et ses partenaires locaux ; formation aux droits humains ;
- promotion de réformes légales et administratives ;
- participation aux programmes de résolution de conflits ;
- recueil d'appels d'urgence concernant des violations des droits humains et lancement d'une action (notamment de communication) ; rendre public le problème et essayer de le résoudre ;
- travail en collaboration avec des groupes religieux de différentes confessions afin de les impliquer dans la défense des droits humains (lutte contre la torture, programme RGHR, Religious Group on Human Rights program) ;
- publications (bimensuels, livres, brochures, etc.).

Thaïlande

PAIX ET DROITS HUMAINS



Repères

Capitale	: Bangkok
Superficie	: 514 820 km ²
Population	: 62 354 400 habitants
Langue(s) officielle(s)	: Thaï
Monnaie	: Baht
Densité	: 121,12 hab./km ²
PIB	: 524 800 millions \$
PIB/hab.	: 8 100 \$
IDH	: 0,778

LUTTER CONTRE LES TRAFICS HUMAINS

La misère, la détresse, l'exclusion, restent partout un insupportable scandale. Mais elles ne revêtent pas partout le même visage. En Thaïlande, et dans les pays de la sous-région du Mékong, elles prennent un aspect particulièrement révoltant : celui de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants. Le CPCR, partenaire du CCFD, se mobilise pour leur apporter soutien et protection, et les aider à réintégrer leur communauté d'origine. Une action de longue haleine pour la dignité.

Le contexte

Depuis de trop longues années, les pays du bassin du Mékong connaissent la vogue du tourisme "exotique". Celle-ci a coïncidé avec une politique d'ouverture à l'économie de marché destinée à attirer les investisseurs et leurs devises...

Ce développement économique important a creusé les différences entre les régions, les classes sociales, les sexes et a privilégié l'urbanisation. Les habitants des régions rurales, qui constituent encore la majorité de la population, se trouvent ainsi pénalisés. Ils recherchent donc de nouveaux moyens de se procurer des revenus.

Le tourisme constitue l'une des activités privilégiées en tant que source importante de devises. Mais le tourisme sexuel constitue une dérive inquiétante, notamment au travers de l'exploitation des enfants.

Profitant de l'extrême pauvreté des populations rurales des pays du bassin du Mékong (Birmanie,

Cambodge, Chine du Sud, Laos, Vietnam), des recruteurs-rabatteurs sillonnent les campagnes, faisant miroiter aux parents l'espoir d'un travail sûr et bien rémunéré pour leurs enfants.

Ces rabatteurs se livrent en fait au plus honteux des trafics : les enfants vont en effet entrer dans de véritables filières où ils seront soumis au travail clandestin ou à la prostitution.

La prostitution pose évidemment la grave question du respect humain et des droits fondamentaux, mais elle soulève aussi des problèmes importants dans le domaine de la santé avec le développement d'épidémies de MST (HIV en particulier).

L'exemple de la Thaïlande peut, en ce sens, être considéré comme emblématique d'une recherche de croissance s'opérant au détriment du développement humain et des équilibres sociaux qui restent très fragiles.

L'action

Fondé en 1982 sous l'égide de la Fondation pour les enfants, le CPCR est devenu indépendant en 1996. Prenant pour socle de son action la Convention pour le droit des enfants, le CPCR intervient dans quatre domaines prioritaires :

- il apporte son soutien aux enfants de moins de 18 ans, victimes d'abus ainsi qu'à leur famille,
- il organise des actions de lobbying auprès des représentants du gouvernement pour les informer en permanence sur ce fléau,
- il crée et développe des centres d'accueil pour les enfants et leur famille,
- il développe enfin un réseau de protection de l'enfance à l'échelle régionale afin d'éradiquer le trafic humain.

La prostitution et le trafic d'enfants étant un problème de dimension régionale, le CPCR intervient en concertation avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales des pays voisins. Depuis 1996, dans le cadre du NTAP (projet réseau et assistance technique dans les pays de la sous-région du Mékong) le CPCR est parvenu à créer un important réseau dans les pays du Mékong (Cambodge, Chine, Vietnam, Laos, Myanmar et Birmanie) dont la vocation est la coopération en faveur de la protection des enfants.

Les résultats

Depuis le début du programme NTAP, le gouvernement thaïlandais a signé deux accords de coopération bilatérale, l'un avec le Cambodge, l'autre avec le Laos afin de lutter contre le trafic des enfants. Fort de ce résultat, le CPCR entend bien consolider ses avancées et étendre son action dans d'autres pays de la région, notamment par le développement d'un programme de formation sur les techniques et les méthodes de protection de l'enfance en partenariat avec l'union des femmes du Laos.

Concernant les interventions auprès des enfants victimes de trafic, le CPCR développe une approche multidisciplinaire combinant l'information des

enfants et de leur famille dans une optique préventive, la surveillance et le contrôle des populations à risque, les démarches d'enquête et d'investigation pour retrouver les enfants victimes des réseaux de rabatteurs organisés. Lorsque les enfants sont retrouvés, le CPCR met en œuvre des moyens spécifiques pour faciliter la réinsertion sociale puis professionnelle des enfants vivant des situations difficiles tout en les rendant capables de devenir des acteurs de leur propre développement.

Depuis 1996, le CPCR a ainsi secouru plusieurs centaines d'enfants en Thaïlande et leur a permis de retrouver leur pays d'origine. L'action continue.

Contribution du CCFD

5 700 € en 2006

Environ 100 000 € depuis 1987.

Du côté du partenaire

Le Centre pour la protection des droits des enfants (CPCR) a été créé en 1982. Cette ONG thaï s'occupe en priorité de la prévention des abus sexuels et de la lutte contre ce fléau. Son aire d'intervention concerne la Thaïlande et les pays de la sous-région du Mékong.

Le CPCR travaille étroitement avec les organismes publics pour la formation de leurs cadres en charge de la protection de l'enfance et avec les ministères concernés pour le plaidoyer juridique. Sa stratégie vise à encourager une plus grande coopération parmi les organisations concernées par les droits des enfants. Les cas rapportés au CPCR font l'objet d'une investigation complète en collaboration avec les autorités locales comme la police, les services d'immigration, les hôpitaux, les écoles et les juristes.

Le CPCR est un partenaire de longue date du CCFD qui a apporté son soutien à plusieurs de ses programmes et projets. Il a coopéré avec son partenaire thaï pour organiser une rencontre régionale asiatique à Bangkok sur la réinsertion des enfants victimes de trafic humain.

Inde

ÉCONOMIE SOLIDAIRE / FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT



Repères

Capitale	: New Dehli
Superficie	: 3 287 590 km ²
Population	: 1 080 264 388 habitants
Langue(s) officielle(s)	: Hindi, Telugu, Bengali, Marathi, Tamoul, Ourdou, Gujarati, Kannada, Malayalam, Oriya, Pendjabi, Assamese, Kashmiri, Sindhi, Sanskrit, Anglais
Monnaie	: Roupie
Densité	: 328,6 hab./km ²
PIB	: 3 319 000 millions \$
PIB/hab.	: 3 100 \$
IDH	: 0,602

DYNAMISER L'ACTION DES FEMMES ARTISANS DES BIDONVILLES

La ville de Mumbai (Bombay) compte 18 millions d'habitants. La grande majorité vit grâce à l'économie informelle. Depuis plus de 20 ans, un partenaire du CCFD apporte son soutien aux femmes des bidonvilles qui développent une activité artisanale leur permettant de vivre de leur travail.

Le contexte

Mumbai est la ville indienne la plus peuplée, avec ses 18 millions d'habitants dont 6 millions au moins s'entassent dans des bidonvilles, sous des abris de fortune. Pour survivre, la plupart des habitants de ces quartiers déshérités exercent des "petits boulots" ou se lancent dans des activités économiques dites informelles car échappant aux cadres officiels du marché du travail.

C'est dans ce contexte qu'un partenaire du CCFD a décidé de développer une nouvelle activité permettant aux mères de famille d'avoir accès à une formation professionnelle et de bénéficier ainsi de revenus supplémentaires.

L'action

À l'origine, ce partenaire proposait des formations dans le domaine de l'artisanat traditionnel : travail du bois, fabrique de jouets, broderie, couture, tissage... Le succès rencontré par cette initiative a

conduit à la création d'une entité autonome : Creative Handicraft.

L'objectif de l'organisation est d'aider les femmes en situation d'urgence sociale à fabriquer et à vendre des objets artisanaux non seulement sur le marché indien, mais aussi à l'export, notamment vers la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Suède et les États-Unis.

Pour se faire connaître, Creative Handicraft a mis sur pied un réseau de commerce équitable en créant des coopératives et en utilisant les ressources de la vente par correspondance sur catalogue.

En 2002, Creative Handicraft a entrepris de faire venir des designers étrangers et d'enrichir l'offre avec de nouveaux produits vestimentaires. Une styliste indienne a été embauchée et associée au projet.

Afin de fournir un revenu décent aux femmes, l'objectif est essentiellement de créer des produits nouveaux destinés au marché européen et qui répondent aux besoins et aux attentes de cette clientèle.

Les résultats

Aujourd'hui, Creative Handicraft réunit 7 coopératives et emploie près de 200 femmes. Deux autres coopératives sont en projet.

Les activités axées sur les vêtements "design" ont connu un succès foudroyant : + 30 % fin 2002 ; + 65 % en 2003 ; + 50 % en 2004 et 2005. L'offre représente une gamme régulièrement renouvelée de 200 produits. Ces résultats ont permis à Creative Handicraft de commencer dans l'année 2000 une seconde activité au lancement de laquelle le CCFD a également été associé : le programme de restauration rapide "Asli foods". Cette nouvelle action s'adresse à des femmes qui n'ont pas forcément les compétences pour travailler dans le secteur de l'artisanat. Grâce à "Asli foods", elle confectionnent des paniers-repas livrés tous les midis à des employés déjeunant dans leur bureau au centre de Mumbai. Cette activité, aujourd'hui rentable, regroupe une vingtaine de salariés et fournit 225 repas/jour.

Creative Handicraft a parallèlement ouvert une crèche pour les enfants dont les mères travaillent ; une action d'alphabétisation ouverte à toutes les femmes qui le souhaitent, des cycles de formation complémentaires et un centre de santé.

Courant 2004, Creative Handicraft a bénéficié d'un audit social qui atteste les bonnes conditions dans lesquelles travaillent les membres de l'organisation, en majorité des femmes.

Le commerce équitable crée ainsi un vrai lien de solidarité entre le Nord et le Sud.

Contribution du CCFD

2006 : 47 000 €

Environ 70 000 € depuis 2000.

Du côté du partenaire

Né en 1994, Creative Handicrafts propose aujourd'hui deux types de programme :

- des activités génératrices de revenus, notamment des ateliers de production d'artisanat et de jouets,
- la préparation et la vente de repas chauds pour les employés d'usine ou d'entreprise.

Par ailleurs, Creative Handicrafts a ouvert une crèche et a créé un programme d'alphabétisation, des formations complémentaires, des activités de micro-crédit, des activités de développement communautaire, un centre de santé...

Un travail d'accompagnement social est assuré par trois travailleurs sociaux.

Laos

ÉCONOMIE SOLIDAIRE / FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT



Repères

Capitale	: Vientiane
Superficie	: 236 804 km ²
Population	: 5 777 180 habitants
Langue(s) officielle(s)	: Laotien
Monnaie	: Kip
Densité	: 24,40 hab./km ²
PIB	: 11 280 millions \$
PIB/hab.	: 1 900 \$
IDH	: 0,545

CRÉER DES ACTIVITÉS RÉMUNÉRATRICES POUR LES PLUS PAUVRES

Le Laos est un petit pays de 236 800 km². Il reste actuellement exclu de la dynamique de développement que connaissent ses principaux voisins : Thaïlande, Vietnam et Chine en particulier. Il est en même temps très dépendant des marchés extérieurs tant sur le plan de l'économie en général que sur celui des produits alimentaires.

Le "Réseau coopératif" - partenaire du CCFD - a pour but de donner aux Laotiens les plus modestes les moyens d'investir pour mettre en place des activités génératrices de revenus. De nouvelles perspectives s'ouvrent.

Le contexte

Le Laos compte parmi les pays les plus pauvres du monde. 80 % de sa population est rurale. La grande majorité des habitants parviennent tant bien que mal à subvenir à leurs besoins minimums les plus fondamentaux. En revanche, ils n'arrivent pas à se donner les moyens financiers et techniques pour changer durablement leurs conditions de vie. À savoir : disposer d'une alimentation équilibrée et diversifiée, avoir un accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé, au travail.

Le Fonds Coopératif, partenaire de longue date du CCFD, s'est engagé auprès des populations les plus modestes (paysans, petits commerçants, artisans), pour les aider à investir pour mettre en œuvre de nouvelles activités génératrices de revenus.

Les buts de ces investissements sont très diversifiés : ouvrir des débouchés pour les paysans, créer des emplois, valoriser les produits locaux (les fruits par exemple). Ces produits sont destinés à être commercialisés sur place ou exportés par l'intermédiaire du réseau du commerce équitable en Europe.

L'action

Elle a commencé en 1996 avec une étude de faisabilité effectuée par la SIDI, filiale du CCFD, et l'ASPS (Association de soutien au développement des sociétés paysannes). Cette démarche avait deux objectifs. D'une part, étudier comment et sous quelle forme pouvait être mis en place un dispositif d'appui juridique et technique destiné aux petites entreprises du Laos. D'autre part, expérimenter sur

le terrain une opération d'octroi de crédits aux membres de deux groupes solidaires de villageois autour de Vientiane, la capitale.

Suite aux résultats très positifs de ces études, la première "Coopérative de crédit pour le soutien aux petites unités de production" (CCSP) a vu le jour fin 1996. Quelques années plus tard, est apparu le besoin de créer une structure qui "chapeaute" les différentes coopératives du réseau (structure faîtière). Après une nouvelle étude de faisabilité, le Fonds Coopératif était créé début 2002.

Les CCSP sont de petites structures décentralisées proches de leurs clients (ou membres entrepreneurs). Chaque CCSP est prévue pour une capacité de gestion de 300 à 500 membres. Au-delà, une nouvelle CCSP doit être créée.

La méthode utilisée est celle du crédit individuel de six mois, accordé au sein d'un "groupe solidaire" qui apporte sa garantie.

Grâce à ces petits crédits, une nouvelle génération d'entrepreneurs a pu mettre en œuvre des activités durables, économiquement rentables, leur permettant de changer concrètement leurs conditions de vie et de transformer leur façon d'envisager l'avenir.

Les résultats

Il existe aujourd'hui 13 coopératives de crédit opérationnelles. Elles se répartissent dans 10 provinces, y compris la préfecture de Vientiane. 1 600 petits entrepreneurs et paysans bénéficient des services financiers de ce réseau. Ces hommes et ces femmes sont majoritairement situés en zone rurale. Il faut d'ailleurs noter que 70 % des bénéficiaires sont des femmes qui trouvent ainsi le moyen d'accéder à des revenus et à un niveau de responsabilité qui modifient leur statut au sein de la société. De plus, 200 personnes environ sont employées par les micro-entreprises agroalimentaires et 340 familles vendent leurs produits à ces entreprises.

Au total, plusieurs milliers de personnes tirent des bénéfices directs ou indirects de cette action de développement sur le long terme.

Dans l'avenir, le Fonds Coopératif a pour objectif de renforcer le réseau des CCSP par l'ouverture de nouvelles coopératives et par l'amélioration des conditions de fonctionnement, notamment mise en place de procédures de suivi et de contrôle toujours plus fiables, optimisation du système informatique, formation des salariés, élargissement de l'équipe des consultants, etc.

Les membres du réseau seront ainsi mieux à même de générer de plus en plus d'activités génératrices de revenus au profit des populations les plus pauvres du pays.

Contribution du CCFD

20 000 € chaque année depuis 2004.

Du côté du partenaire

En 1986, la République démocratique populaire Lao s'est ouverte au système de marché libéral sous le programme "Nouveau mécanisme économique" ou NME ; un certain nombre de cadres du ministère de l'Agriculture ont quitté la fonction publique pour former un groupe d'experts volontaires et mener des actions de développement sous le nom de l'Association de soutien au développement des sociétés paysannes (ASDSP).

De 1986 à 1996, le CCFD a soutenu des actions de développement de projets de construction de barrages en gabion, en partenariat avec l'équipe des cadres de l'ASDSP. Après une étude de faisabilité la première CCSP a été créée fin 1996.

En 2002, le Fonds coopératif (FC), organisation faîtière du réseau, a été créé afin d'assurer le refinancement de ces coopératives et de ces petites entreprises ainsi que le développement du réseau. Dès sa création, le Fonds coopératif est en contact régulier avec la SIDI, filiale du CCFD. En 2004, le CCFD décide de soutenir le FC et le réseau de l'économie solidaire au Laos.

Inde

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Repères

Capitale	: New Dehli
Superficie	: 3 287 590 km ²
Population	: 1 080 264 388 habitants
Langue(s) officielle(s)	: Hindi, Telugu, Bengali, Marathi, Tamoul, Ourdou, Gujarati, Kannada, Malayalam, Oriya, Pendjabi, Assamese, Kashmiri, Sindhi, Sanskrit, Anglais
Monnaie	: Roupie
Densité	: 328,6 hab./km ²
PIB	: 3 319 000 millions \$
PIB/hab.	: 3 100 \$
IDH	: 0,602

AIDER LES DALITS À RETROUVER LEURS TERRES

En Inde, la pratique de “l’*intouchabilité*” est interdite par la constitution du pays. Toutefois, son ancienneté culturelle et sa prégnance sur les esprits en font un élément majeur qui structure en profondeur la société et la mentalité indienne et conditionne les rapports humains. Dans ce contexte, les Dalits (ou intouchables ou parias, comme on les appelait jadis), restent le plus souvent au ban de la société et sont victimes de nombreuses injustices. Celle concernant l’accès à la terre est particulièrement scandaleuse. Partenaire du CCFD, l’association Fedina s’engage aux côtés des Dalits pour faire reconnaître leurs droits.

Le contexte

Pour la population dalit, l’accès à la terre est difficile, voire impossible. Or, le partage de la terre représente un enjeu majeur en Inde où le secteur agricole compte pour 27 % du PNB et emploie 64 % de la main-d’œuvre.

Pour des raisons historiques et économiques, l’accès à la terre ne se pose pas dans les mêmes termes d’un État à l’autre. Au Tamil Nadu par exemple, les Anglais attribuèrent aux Dalits, à partir de 1891, des terres appelées “Panjami land”. Or, par la suite, ce système n’a plus été respecté, en particulier à cause de la pauvreté et de l’analphabétisme des Dalits. Ces derniers se sont vus rapidement privés de ces terres pourtant réservées à leur usage, par des membres de castes supérieures. Aujourd’hui, après des années marquées tantôt par la sécheresse tantôt par les inondations ; après le tsunami de décembre 2004, la population dalit du Tamil Nadu doit faire face aux conséquences de ces calamités qui ont frappé leur région.

Ces Dalits, en majorité ouvriers agricoles ou journaliers, connaissent un important taux de chômage dû à un manque structurel d’emplois agricoles et à la mécanisation de l’agriculture qui a supprimé de nombreux emplois.

L’Inde du Sud s’est tournée ces dernières années vers des cultures commerciales comme la canne à sucre, la cacahouète, le tapioca, le coton ou l’élevage des crevettes géantes. Les ouvriers agricoles, à la recherche de travail, migrent chaque année vers les grandes villes comme Bangalore et Chennai. Dans ce contexte, est né en 2001, à l’intérieur de Fedina (Foundation for Innovation in Asia : organisation plus ancienne), un réseau d’associations de défense des droits dalits. Ce réseau “Dalit Land Right Federation” (Fédération des mouvements dalits pour l’accès à la terre) regroupe 16 ONG et des mouvements dalits des districts du nord du Tamil Nadu et de Pondichéry travaillant la question de la terre.

L'action

Elle est orientée vers la restitution des terres panjami aux Dalits et vers l'attribution à leur légitime propriétaire des terres communales dont ils ont été spoliés. Cette démarche implique d'une part que toutes les terres panjamis soient répertoriées, d'autre part que la liste des plans d'occupation des terres, souvent entre les mains d'autres castes, soit récupérée. À partir de cette base documentaire, les actions légales de réappropriation des terres peuvent être menées à bien. C'est un travail de très longue haleine mais qui constitue néanmoins la solution la plus rapide pour que ces terres agricoles soient récupérées par leurs légitimes propriétaires.

Par ailleurs, des ateliers de formation sont organisés dans les villages pour informer les Dalits de leurs droits. Ces actions bénéficient en particulier aux femmes souvent exclues - même au sein des populations dalits - des circuits décisionnels. Ces ateliers de formation constituent de véritables "centres de promotion des droits humains" dans les zones concernées.

Les résultats

Les avancées concrètes de cette action touchent directement 150 000 personnes vivant dans 800 villages répartis en 6 districts de l'État du Tamil Nadu. De façon indirecte, ce sont en fait toutes les populations tribales - Dalits et paysans sans terres - du Karnataka, du Kerala et du Tamil Nadu qui sont concernées par ce projet.

Les capacités d'organisation des comités d'action de 480 villages ont été fortement accrues. Le processus de réappropriation des terres est en marche. Depuis le début du projet, de nombreux Dalits ont

pu ainsi recouvrer les terres dont ils avaient été spoliés.

Des documents d'information ont été édités et diffusés. Ils présentent les actions de redistribution déjà réussies et les progrès au niveau de la législation qui ont pu être obtenus.

La mobilisation des Dalits pour retrouver leurs terres est un combat pour la dignité.

Contribution du CCFD

30 000 € en 2006

et 150 000 € depuis 2002.

Du côté du partenaire

Créée en 1983 à Bangalore, dans l'État du Karnataka, FEDINA a pour objectif de renforcer les capacités des populations les plus opprimées et exclues pour qu'elles soient à même de défendre leurs droits et deviennent actrices de leur propre émancipation.

Regroupant douze organisations locales implantées dans le Sud de l'Inde, FEDINA s'est fixée comme priorités essentielles :

- l'organisation et la syndicalisation des travailleurs du secteur informel,
- la lutte en faveur de l'application de la législation du travail et des conventions internationales,
- la lutte contre la discrimination des Dalits (Intouchables) et des femmes.

Philippines

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Repères

- Capitale** : Manille
- Superficie** : 300 000 km²
- Population** : 84 525 639 habitants
- Langue(s) officielle(s)** : Cebuano, Tagalog, Ilocano, Hiliganyon, Bikol, Waray-waray
- Monnaie** : Peso
- Densité** : 281,75 hab./km²
- PIB** : 430 600 millions \$
- PIB/hab.** : 5 000 \$
- IDH** : 0,758

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'entrée des Philippines au sein de l'Organisation mondiale du commerce en 1995 a provoqué de grandes difficultés dans le secteur agricole de ce pays et une baisse de revenus importante, voire la ruine pour de nombreux petits paysans. Partenaire du CCFD, l'association Integrated rural development foundation (IRDF) s'engage pour défendre un développement rural à visage humain fondé sur le respect de la souveraineté alimentaire.

Le contexte

Depuis 1995 et l'entrée des Philippines à l'OMC, le secteur agricole a fortement souffert. En effet, l'application des dispositions de l'Accord sur l'Agriculture a conduit, d'une part à éliminer les barrières non-tarifaires aux importations (quotas, critères techniques ou administratifs), d'autre part, à réduire fortement les taxes aux importations.

Résultat : on assiste à un afflux de produits agricoles étrangers, moins chers que les produits philippins. Ce profond déséquilibre n'étant pas compensé par le développement des exportations agricoles philippines, il s'ensuit un déficit commercial important de ce secteur, une baisse des revenus et la ruine de nombreux petits paysans. L'agriculture philippine est en effet peu productive et repose sur de petites exploitations familiales qui ne sont pas à même de résister à la concurrence internationale.

L'action d'IRDF - partenaire du CCFD - se concentre sur la dénonciation des conséquences de la libéralisation de l'agriculture, sur le niveau de vie des petits

producteurs du pays. Fondateur et coordinateur de l'Asia Pacific Network on food Sovereignty (réseau asiatique) et de la Task Force for Food Sovereignty (coalition philippine), l'ONG défend un développement rural équitable fondé sur la mise en valeur de l'agriculture familiale, solution réaliste pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

L'action

Les problèmes importants auxquels sont confrontés les petits paysans indonésiens et l'ensemble du secteur agricole du pays revêtent un aspect politique au sens le plus large du terme. Il s'agit de faire évoluer en profondeur la politique agricole du pays et d'apporter des solutions à ce secteur en crise.

IRDF développe en conséquence une importante activité de lobbying afin d'intervenir sur les "règles du jeu" injustes et déséquilibrées qui condamnent, à terme, l'ensemble des petits paysans. C'est dans ce sens que IRDF a lancé son projet "Plaidoyer national pour les paysans et programme de renforcement

des compétences". Le projet se structure autour de quatre axes fondamentaux :

- établir un diagnostic réaliste et lucide sur les politiques actuellement menées en matière agricole et sur leurs conséquences,
- mettre en œuvre de puissantes actions de plaidoyer et de lobbying au niveau national concernant les décisions et les orientations politiques que le gouvernement indonésien est appelé à prendre,
- accroître les compétences et les savoir-faire des petits paysans en matière de structuration interne (appui institutionnel, mise en réseau) et d'organisation d'opérations de plaidoyer et de lobbying au niveau local,
- mobiliser autour de ce projet les différents publics concernés et souvent marginalisés (paysans les plus pauvres, femmes du secteur rural) ainsi que des ONG de développement, des responsables politiques, etc.

Les résultats

Des premiers résultats encourageants sont à mettre au crédit de cette action sur le long terme : diffusion sur une grande échelle de documents stigmatisant les impacts néfastes de l'OMC sur les petits paysans ; organisation de forums réunissant les ONG de développement et les parlementaires afin de mettre au point des propositions législatives concrètes.

Les organisations paysannes ont été renforcées à travers des actions de formation (management, prise de décision, animation d'équipes, organisation de campagnes d'opinion ou de lobbying). Plusieurs ateliers séminaires ont été tenus sur la réforme agraire, l'accès au crédit, aux semences.

Un travail important a permis également de sensibiliser et de mobiliser les acteurs et de les amener à travailler ensemble : organisations de paysans, de

femmes, communautés urbaines défavorisées, ONG de développement, milieux d'Église, universitaires, politiques... La constitution et l'animation de réseaux d'organisations paysannes au niveau des régions, du pays, et même à l'échelle internationale est en plein développement.

Plus de 5 000 paysans sont impliqués dans cette vaste campagne de mobilisation. 2 000 paysans répartis sur 10 provinces sont plus spécifiquement concernés par les activités de formation et de soutien.

C'est en infléchissant les mentalités et les politiques vers une humanisation de l'économie que notre monde pourra vraiment changer.

Contribution du CCFD

38 000 € en 2006

Depuis le début du partenariat
en 2004 : 103 000 €.

Du côté du partenaire

IRDF a été créé en 1989 pour aider et soutenir les organisations paysannes locales et nationales face à la situation difficile qu'elles connaissent suite aux règles du jeu injustes imposées par l'Organisation mondiale du commerce.

IRDF a pour vocation de contribuer à construire une société équitable et économiquement juste pour les Philippines, ce qui implique à terme l'éradication de la faim et de la misère. Sa mission est de renforcer la puissance économique, sociale et politique institutionnelle des petits paysans, pêcheurs, femmes des milieux ruraux et de tout groupe vulnérable afin de leur permettre de bénéficier pleinement du fruit de leur travail.